

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

- Exercice clos le 31 décembre 2018 -

MISSION LOCALE

Ruelle de La Poterne – B.P. 10
52200 LANGRES

Madame la Présidente,

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre Assemblée Générale du 17 juillet 2013, je vous présente mon rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2018, sur

- le contrôle des comptes annuels de l'association Mission Locale tels qu'ils sont joints au présent rapport
- la justification de mes appréciations
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil avec le Cabinet d'expertise comptable FIDUCIAL. Il m'appartient, sur la base de mon audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 - OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

J'ai effectué mon audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes.

Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble.

J'estime que mes contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Je certifie que les comptes annuels sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

2 - JUSTIFICATION DE MES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je porte à votre connaissance les éléments suivants :

Votre association constitue une provision pour couvrir les risques de départ en retraite, tels que décrits dans la note 2 de l'annexe.

Mes travaux ont consisté à examiner les données utilisées, à apprécier les hypothèses retenues, contrôler les calculs retenus et à vérifier que la note 5 de l'annexe fournit une information appropriée.

Mes travaux ont porté notamment sur la correcte prise en compte du principe de séparation des exercices en ce qui concerne les subventions, les charges et sur la conformité de la présentation des comptes au règlement.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de ma démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de mon opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

2 - VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

J'ai également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels au 31 décembre 2018.

4 - RESPONSABILITE DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Comme précisé par l'article L 823-10.1 du Code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne

comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Fait à EPINAL, le 17 juin 2019

Véronique LEDUC
Commissaire aux Comptes



Véronique LEDUC
EXPERT COMPTABLE DIPLOMÉ
COMMISSAIRE AUX COMPTES
64, rue des Soupires
88000 EPINAL
Tél. 03 29 35 27 80

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Exercice clos le 31 décembre 2018

Madame Le Président,

Mesdames, Messieurs,

En ma qualité de commissaire aux comptes de votre association, je dois vous présenter un rapport sur les conventions réglementées dont j'ai été avisée.

Il n'entre pas dans ma mission de rechercher l'existence éventuelle de telles conventions.

Je vous informe qu'il ne m'a été donné avis d'aucune convention visée à l'article 612.5 du Code de Commerce.

Fait à Epinal le, 17 juin 2019

Véronique LEDUC
Commissaire aux comptes

Véronique LEDUC
EXPERT COMPTABLE-DIPLOMÉ
COMMISSAIRE AUX COMPTES
64, rue des Soupirs
88000 EPINAL
Tél. 03 29 35 27 88

ASSA MISSION LOCALE DE L'ARRONDISSEMENT
RLE .
DE LA POTERNE
BP 10
52201 LANGRES CEDEX 01

COMPTES ANNUELS

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

	Net au 31/12/2018	Net au 31/12/2017
FONDS ASSOCIATIFS		
Fonds propres		
Fonds associatif sans droit de reprise		
Ecarts de réévaluation sur des biens sans droit de reprise		
Réserves	247 900	214 136
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice (excédent ou déficit)	14 822	33 764
Autres fonds associatifs		
- Fonds associatif avec droit de reprise		
. apports		
. legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés		
. résultats sous contrôle de tiers financeurs		
- Ecarts de réévaluation sur des biens avec droit de reprise		
- Subv. d'investis. sur des biens non renouvelables par l'organisme	17 729	21 478
- Provisions réglementées		
- Droits des propriétaires (Commodat)		
Total	280 450	269 378
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	44 119	46 670
Total	44 119	46 670
FONDS DEBIES		
Sur subventions de fonctionnement	40 640	
Sur autres ressources		
Total	40 640	
DETTES (1)		
Emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)		
Emprunts et dettes financières divers (3)		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	34 965	21 342
Dettes fiscales et sociales	78 797	109 093
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	370	312
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance (1)		26 600
Total	114 132	157 348
Ecarts de conversion passif		
TOTAL PASSIF	479 341	473 396
(1) Dont à plus d'un an		
(1) Dont à moins d'un an		
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banque		
(3) Dont emprunts participatifs		
ENGAGEMENTS DONNES		

	du	01/01/2018	%	du	01/01/2017	%	Var. en val. annuelle	
	au	31/12/2018	PE	au	31/12/2017	PE	en euros	%
RESULTAT COURANT		51 712	7,09		27 065	4,15	24 647	91,07
PRODUITS EXCEPTIONNELS :								
Sur opérations de gestion					464	0,07	-464	-100,00
Sur opérations en capital		3 749	0,51		6 236	0,96	-2 486	-39,87
Reprises prov. et dép. et transf de c								
Total		3 749	0,51		6 699	1,03	-2 950	-44,03
CHARGES EXCEPTIONNELLES :								
Sur opérations de gestion								
Sur opérations en capital								
Dotations aux amort. et dép. et aux prov								
Total								
RESULTAT EXCEPTIONNEL		3 749	0,51		6 699	1,03	-2 950	-44,03
Participation des salariés aux résultats								
Impôts sur les bénéfices								
SOLDE INTERMEDIAIRE		55 462	7,60		33 764	5,18	21 697	64,26
Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs								
Engagements à réaliser sur des ressources affectées		40 640	5,57				40 640	#####
TOTAL DES PRODUITS		734 632			660 136		74 496	11,29
TOTAL DES CHARGES		719 810			626 371		93 439	14,92
EXCEDENT OU DEFICIT		14 822	2,03		33 764	5,18	-18 943	-56,10
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES								
Produits								
Bénévolat								
Prestations en nature								
Dons en nature								
Total								
CHARGES								
Secours en nature								
Mise à disposition gratuite de biens et services		6 557			6 505		52	0,80
Personnel bénévole								
Total		6 557			6 505		52	0,80